Sports de Nature
Espace Qualité

FIERS DE REJOINDRE L'AVENTURE TERRE DE JEUX 2024

Le Gers, Un Terrain De Jeux Pour Les Sports De Nature

2019 - 2024

DÉPARTEMENT DU GERS
GASCOGNE

TROIS DATES FONDATRICES POUR LES “SPORTS DE NATURE” DANS LE GERS

La loi sur le sport du 6 juillet 2000, modifiant la loi n°84-610

- Donne compétence au Département de promouvoir et favoriser le développement maîtrisé des “sports de nature”
- Institue la Commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI) relative aux “sports de nature”

Le 28 octobre 2011, le département du Gers, met en place une politique des “sports de nature”

- Pour favoriser l’accès de tous aux “sports de nature”
- Susciter des évènements et élever le niveau de pratique des “sports de nature”
- Sauvegarder des écosystèmes et le patrimoine en le valorisant
- Développer les “sports de nature” en milieu scolaire et en direction d’Oxygers
- Construire une offre touristique de loisirs sportifs et une offre sociale de proximité

Le 29 mars 2013

- Le Conseil Départemental vote la création de la CDESI et adopte son règlement intérieur, ainsi que les orientations du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI).

Dès 2016, 6 Espaces, Sites et Itinéraires sont inscrits dans le PDESI. Actuellement nous recensons 10 Espaces Sites et Itinéraires (ESI) dans le département. Le développement de ce PDESI passe par la mise en place d’une feuille de route déclinée en 5 axes.

1 DONNER UNE DYNAMIQUE “SPORTS DE NATURE” AU DÉPARTEMENT

- ◊ Sensibiliser les élus départementaux et locaux.
- ◊ Coopérer avec les partenaires en participant aux différents COPIL et projets divers, en adoptant un langage commun.
- ◊ Sensibiliser la Jeunesse (11-25 ans).
- ◊ Valoriser la politique sportive départementale des “sports de nature”.

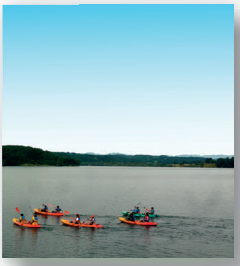

2

RENFORCER LES RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES HISTORIQUES

◊ Accompagner le sport scolaire avec USEP/UNSS

◊ Accompagner les comités sportifs avec le CDOS*

◊ Accompagner le Handisport et le Sport Adapté pour la pratique des sports de nature

*Comité Départemental Olympique et Sportif

3

RENFORCER LA CDESI ET LE PDESI POUR EN FAIRE DES OUTILS INCONTOURNABLES DU DÉVELOPPEMENT DES "SPORTS DE NATURE".

◊ Développer et coordonner des partenariats entre les différents acteurs du "sport de nature"

◊ Identifier sur le territoire des ESI à potentiel ainsi que des projets de développement

◊ Aider les porteurs de projet dans leurs démarches administratives, juridiques, techniques et cartographiques (services transversaux du Département) pour l'inscription finale au PDESI

◊ Améliorer les ESI inscrits au PDESI et les rendre plus visibles auprès du public

◊ Collaborer avec les CDESI des départements voisins

4

FAVORISER LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ DES GERSOIS EN LES INCITANT À PRATIQUER LES "SPORTS DE NATURE"

◊ Initier les jeunes gersois à la pratique des "sports de nature".

◊ Développer le partenariat lié au sport et santé dans le Département grâce aux "sports de nature"

◊ Encourager les associations "sports de nature" à obtenir la labelisation Club actif sport santé (Labellisation CDOS)

◊ Inciter les gersois à se rapprocher des clubs afin de canaliser la pratique sauvage des "sports de nature"

5 TROUVER UNE SYNERGIE ENTRE LES “SPORTS DE NATURE” ET LE TOURISME

- ◊ Développer et coordonner des partenariats entre les différents acteurs des “sports de nature” et les acteurs du tourisme gersois
- ◊ Faire des “sports de nature” une porte d’entrée touristique pour le Gers
- ◊ Développer le partenariat entre le Département, les Communautés de communes et les communes
- ◊ Développer des “Espaces nature Gers Gascogne” autour des stations vertes
- ◊ Etudier la création d’un “Centre départemental des sports de nature”
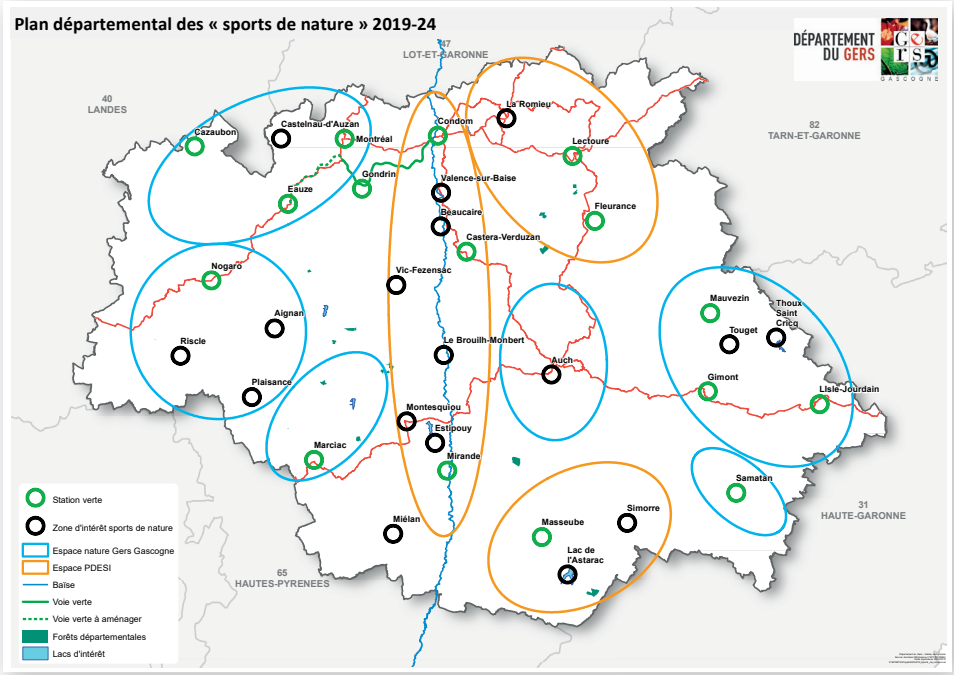
LE GERS, UNE OFFRE SPORTS DE NATURE À DÉVELOPPER